



## Pôle Animation Territoriale et Développement Durable Service Tourisme et Attractivité

### Soutenir la dynamique de nos stations de sport d'hiver/ Programme neige de culture (Action 2.1)

**Bénéficiaires :** Maîtrise d'ouvrage publique

**Type de dépenses :** Investissement

#### Taux d'intervention :

\*CA calculé sur la moyenne des 5 dernières années civiles

% moyen		Plafond de subvention	Complément
30%	2M€ < CA* moyen < 25 M €	1 000 000 € par période de 5 ans**	**à date anniversaire de la signature du conventionnement ou de la lettre de notification le / la plus ancien(ne)
40%	Si CA* moyen < 2M €	1 000 000 € par période de 5 ans**	**à date anniversaire de la signature du conventionnement ou de la lettre de notification le / la plus ancien(ne)

Extrait de la délibération CD-2019-072 du 9 décembre 2019 :

Des possibilités de bonifications sont possibles à 40 % voire, exceptionnellement, à 50 %, en fonction de l'intérêt du dossier (caractère structurant et/ou innovant du projet, intérêt départemental pour le développement touristique, etc...), des cofinancements possibles et de la situation financière de la collectivité maître d'ouvrage. A contrario, en fonction des plans de financement annoncés et des éléments précités, l'intervention départementale minimale peut être ramené jusqu'à 10 %.

Dans le cadre d'un projet global et structurant, la phase d'étude(s) préalable(s) est susceptible d'être accompagnée jusqu'à un maximum de 80 % de la dépense subventionnable HT.

La participation totale départementale ne pourra être supérieure à celle du maître d'ouvrage.

#### Critères d'éligibilité :

- Amélioration de la gestion de la ressource en eau :
  - o Objectif : s'affranchir en tout ou partie du réseau AEP.
  - o Mise en conformité et/ou création de retenue collinaire.
- Amélioration des installations anciennes de conduites et des enneigeurs, si :
  - o Baisse de la consommation en eau pour la production de neige de culture.
  - o Baisse de la consommation énergétique pour la production de neige de culture.
  - o Augmentation de la productivité de neige de culture.



- Amélioration des fronts de neige et des espaces d'initiation.
  - o Amélioration du retour station « ski aux pieds » et désengorgement / amélioration du site et de la fluidité de circulation sur des axes routiers desservant les parkings périphériques aux stations.
  - o Amélioration des liaisons existantes dans le cadre d'un projet de territoire structurant.
  - o Sensibilité du CA aux aléas climatiques.

### Démarches administratives :

Dossier de demande de subvention Plan Tourisme avec compléments d'informations spécifiques à transmettre (CA des 5 dernières années civiles et installations actuelles et à terme : retenue collinaire, types de prélèvement, volume d'eau potable prélevé, volume d'eau prélevé/transformé en neige de culture, surface de pistes balisées, surface de pistes équipées en neige de culture, taux de couverture, etc.).

### Contacts :

**POLE ANIMATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**Service Tourisme et Attractivité**

**Agnès HUGEL**  
Responsable Unité Tourisme Randonnée  
- Pays du Mont-Blanc  
- Chablais, des Pays du Léman  
aux Portes du Soleil

Tel : 04 50 33 21 90  
Portable : 07 87 39 71 04  
Courriel : [agnes.holis@hautesavoie.fr](mailto:agnes.holis@hautesavoie.fr)

**Sophie PINATON-VITTOZ**  
Référente Plan Tourisme  
- Bornes, Aravis, Annecy, Albanais, Pays du  
Rhône  
- Genevois, Vallées et Grand Massif

Tel : 04 50 33 21 89  
Portable : 06 31 81 49 38  
Courriel : [sophie.pinatovittoz@hautesavoie.fr](mailto:sophie.pinatovittoz@hautesavoie.fr)